



19/08/2022 / Clôturé depuis 1870 jours

## Informations générales

<b>Date de parution</b> 08/06/2017	<b>Date de clôture</b> 06/07/2017
<b>Localisation</b> 3 Rue Cabanis, 75014 Paris   Département : <a href="#">Paris (75)</a>	<b>Secteur d'activité</b> Câblage

## Acheteur public

Préfecture de Police de Paris

Adresse : 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04

Pour contacter cet acheteur, veuillez vous rendre sur sa [page d'informations](#).

## Description du marché

Travaux de ravalement, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de l'étanchéité des toitures des locaux situés : 3 Rue Cabanis 75 014 PARIS

## Cautionnement

Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% dans les conditions prévues aux articles 122, 123 et 124 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande.

## Financement

Le paiement sera effectué sur le Budget spécial de la préfecture de Police exercices 2017 et suivants - section investissement - chapitre 900 - article 2031 - compte nature 2313. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement ne pourra excéder trente jours conformément aux dispositions du décret no 2013-269 du 29 mars 2013 pris en application du titre IV de la loi no 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière. Le délai de paiement court à partir de la date de réception par le maître d'oeuvre de la demande de paiement du titulaire, non sujette à contestation ou rectification. Toutefois, le délai court de la date d'exécution des prestations lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à cette date. Le défaut de paiement dans les délais prévus par les textes précédemment mentionnés fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le retard de paiement donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux dispositions du décret du 29 mars 2013 précédemment mentionné.

### **Situation Juridique**

se référer au règlement de consultation.

### **Conditions économiques et financières**

se référer au règlement de consultation.

### **Conditions techniques**

se référer au règlement de consultation.

Source : **BOAMP**

<b>Marchés ouverts pour Préfecture de Police de Paris</b>	<b>Marchés ouverts dans l'activité Câblage</b>
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.